

APPEL A CANDIDATURES



MAISON DES METIERS D'ART 10, rue du Port Boulet – 49080 BOUCHEMAINE

BOUCHEMAINE

Ville de 6 900 habitants, Situé à 5 mn d'Angers (Maine et Loire, aire urbaine de 419 000 hab) Site patrimonial remarquable, paysage classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, A la confluence de la Maine et de la Loire Sur le parcours de la Loire à Vélo et de la Vélo Francette.

HISTORIQUE

Autrefois lieu de villégiature, le village de la Pointe à Bouchemaine offre un cadre exceptionnel propice à l'expression artistique (paysages de lumières, d'eaux, de sables ou de glaces à la confluence de la Loire et de la Maine, histoire de la batellerie, architecture des villas avec leurs « gloriettes », arbres majestueux....).

Au fil des années, de nombreux artistes et artisans d'art aux styles variés (sculpteur, peintre, céramiste, forgeron, métallier, bijoutier, calligraphe, illustrateur, couturier...) s'y sont donc progressivement installés, depuis la fin du XXè siècle.

En 2015, la commune s'engage résolument dans une politique en faveur de l'implantation des artisans d'art sur son territoire en mettant à disposition des lieux dédiés spécifiquement aux artisans d'art.

En 2016, grâce à cette politique volontariste, Bouchemaine rejoint le cercle restreint des communes labellisées « Villes et Métiers d'Art » de France, atout pour le tourisme et gage d'attractivité pour les artisans d'art.

Une opération ambitieuse à mener pour l'implantation d'une nouvelle maison des artisans d'art afin de préserver les savoir-faire uniques des artisans et la transmission de leurs métiers.

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Ville de Bouchemaine lance un appel à candidature pour créer une nouvelle dynamique à la « Maison des Métiers d'Art », situé à la Pointe, place Ruzebouc.

Dans le cadre des actions initiées par la municipalité, le nouveau projet vise à renforcer le lien avec le label « Ville et Métier d'Art » en revitalisant le tourisme et en soutenant l'économie et l'emploi des artisans d'art.

Le présent appel à candidature porte sur la location d'ateliers artisanaux qui seront disponibles au 3^{ème} trimestre 2021 au sein de la « maison des artisans d'art » (250 m²).

Les professionnels des métiers d'art occupent des ateliers de dimension variable. Le rez-de-chaussée est un espace Show-Room **partagé** permettant de réaliser des expositions collectives avec les ateliers présents dans la Maison des Métiers d'art. L'espace Show-Room sera également dédié à d'autres projets pilotés conjointement avec la commune de Bouchemaine, tels que les JEMA et évènements de fin d'année. L'objectif du show-Room est d'être une vitrine des métiers présents sur le site et un espace consacré à la valorisation des savoir-faire.

DESCRIPTION DES LOCAUX



L'espace mis à disposition par la commune de Bouchemaine est un espace de 255 m² situé sur la place Ruzebouc, place principale du village de la Pointe.

Cet espace est décomposé de la façon suivante :

- ✓ 4 à 5 locaux artisanaux entre 28 m² et 46 m²
- ✓ Un show-room de 67 m² à disposition de l'ensemble des locataires et à usage partagé avec la commune (exposition, animations, locations)
- ✓ Une cuisine
- ✓ Une cour extérieure

- ✓ Loyer fixé pour l'utilisation de tous ces espaces répartis entre chaque occupant et au prorata des m² utilisés pour l'atelier soit 440 euros par mois au global (hors charges)
- ✓ Baux de courte durée un an, renouvelable deux fois
- ✓ Les charges et les taxes (taxes d'enlèvement des OM, vérification des chaudières) entre 180 et 200 euros par an
- ✓ Electricité, eau, internet, téléphone à la charge des occupants.

ATELIER	SURFACE (m²)	NIVEAU	PRIX
1	28 m ²	1 ^{er} étage	112 euros / mois
2 et 3	46 m ² (divisé en 2 espaces)	1 ^{er} étage	184 euros / mois (potentiellement divisibles pas 2)
4 et 5	36 m ² (<i>open space</i> possible)	2 ^{ème} étage	144 euros / mois (potentiellement divisibles par 2)

Un lieu de vie et d'échanges :

Proche de la confluence de la Maine et de la Loire, la Maison des Métiers d'Art donne directement sur la place Ruzebouc qui comprend 3 restaurants avec terrasses situés au bord de l'eau. Site d'inspiration de nombreux artistes, le village de la pointe se situe sur l'itinéraire de la Loire à vélo (180 000 passages par an en moyenne) et est identifié dans tous les guides touristiques comme village remarquable.

Un lieu dynamique et culturel :

Les artisans d'art, présents dans les lieux, participeront à sa dynamique. De part leur implication, ils seront force de propositions pour organiser des évènements avec la commune et les partenaires sur des temps forts (exemples : Journées du Patrimoine, Journées Européennes des Métiers d'Art, Made in Angers (visiter nos entreprises), marché de Noël...). Ces obligations figureront de manière détaillée dans la convention qui les liera à la commune.

L'objectif est de redynamiser la « Maison des Métiers d'Art », en créant un programme d'animation et de promotion des savoir-faire, qui sera à définir avec les futurs professionnels et qui contribuera également à animer le territoire dans une démarche de bonnes relations partenariales.

Un site labellisé « Ville et Métiers d'Art « :

Créé en 1992 à l'initiative d'élus locaux, le réseau Ville et Métiers d'Art regroupe 89 collectivités (Métropoles, communautés de communes, villes moyennes ou petites communes). Cela représente aujourd'hui plus de 500 communes sur le plan national.

Bouchemaine s'est inscrit dans cette démarche et est donc labellisée « Ville et Métiers d'Art ». ». Atout pour le tourisme et gage d'attractivité pour les artisans d'art eux même, ce label permet de mieux se faire connaître dans le réseau national, de recenser les savoir-faire et de les accompagner dans la formation.

LA SELECTION DES ARTISANS D'ART

La ville de Bouchemaine souhaite favoriser à travers ce projet, un réseau d'artisans d'art sélectionnés pour :

- leur maitrise technique,
- la qualité de leur savoir-faire,
- la viabilité de leur projet,
- leur capacité de gestion et d'innovation,
- la valeur ajoutée quant à leur implication personnelle et professionnelle à la dynamique du lieu
- éventuellement la connaissance des réseaux métiers d'art et autres (Ateliers, d'Art de France, Institut National des Métiers d'Art...).

Les critères d'éligibilité

L'activité principale du candidat doit relever des métiers d'art :

https://www.institut-metiersdart.org/sites/all/files/imce/liste-des-metiers-d-art-2016.pdf

Sous l'intitulé « artisans d'art » seront retenues les personnes qui ont une activité relevant du domaine de la création contemporaine ou du domaine de la restauration et conservation du Patrimoine. Les produits doivent être réalisés tout ou partie à l'atelier.

Le candidat doit:

- Etre un professionnel des métiers d'art
- Etre « créateur » et non « revendeur »
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Renseigner un dossier de candidature
- Pour les créateurs d'entreprise, fournir les documents justifiant la création de l'entreprise.

Un comité de « sélection »

La sélection des artisans d'art s'effectuera sur une appréciation générale du dossier déposé reposant sur les critères sus-cités ainsi que sur l'engagement et l'implication du candidat à participer au développement de l'artisanat (participation à l'animation culturelle et artistique du lieu). Tout dossier incomplet ne sera pas étudié, ni retourné à son auteur.

Les dossiers jugés recevables (à savoir répondant aux obligations d'être «créateur» et non «revendeur»/être à jour dans ses obligations fiscales et sociales (le cas échéant)/présenter une activité principale des métiers d'art), seront examinés par un comité de sélection composé d'Élus et de partenaires professionnels et institutionnels choisis par la commune (Agence de Développement Economique d'Angers Aldev, Mission « Pays de la Loire- Métiers d'Art », Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Maine et Loire...

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par le Comité de sélection, qui appréciera au cours d'un entretien la candidature au regard des critères suivants :

- Présentation et références du candidat: maîtrise technique, qualité du savoir-faire et du parcours
- o Projet autour de la créativité et l'innovation
- o Viabilité économique du projet
- o Compatibilité du projet/de l'activité avec les contraintes techniques du bâtiment
- o Motivation et engagement du candidat sur le projet collectif qu'est « la Maison des Métiers d'Art ».

CONTACT

Direction des relations associatives, culturelles, touristiques et économiques

Veuillez poser vos questions uniquement par courriel